

25 FÉVRIER 2016

Bpifrance et Crédit Mutuel de Bretagne s'engagent dans l'accompagnement des entreprises agricoles bretonnes à fort développement

Trégueux, le 25 février 2016 – Adaptation, modernisation, concentration sont les maîtres mots dans le paysage agricole aujourd'hui. Les exploitations agricoles qualifiées d'entreprises se capitalisent, innovent et investissent. Pour les accompagner dans leurs projets et répondre aux enjeux de l'agriculture de demain, Bpifrance et Crédit Mutuel de Bretagne s'engagent à accompagner ces entreprises agricoles bretonnes réalisant un chiffre d'affaires de plus 750 000 €. Une convention est signée ce jour entre les deux établissements.

L'agriculture bretonne est le secteur économique qui investit le plus en Bretagne et ce, avec une dynamique de croissance constante. Dans un contexte de relance de l'économie, les structures agricoles bretonnes connaissent une phase de concentration avec des projets de plus en plus capitalistiques. Ces projets visent essentiellement à assurer la mise aux normes, la compétitivité, la confortation des droits à produire de l'agriculture et la capacité de transformation de l'agroalimentaire.

Face à ce dynamisme, **Crédit Mutuel de Bretagne et Bpifrance unissent leurs moyens pour accompagner les exploitations qui génèrent un chiffre d'affaires de plus de 750 000 €** (un seuil nécessaire pour les rendre éligible à un soutien de Bpifrance) et qui réalisent des investissements conséquents, liés à la transition énergétique, à la transmission, à la mise aux normes ou à l'évolution des capacités de production. Les signataires de cette convention considèrent que cette association de moyens est un véritable levier pour accompagner les porteurs de projets et les investissements liés au dynamisme du secteur agricole.

« À travers ce partenariat au profit du monde agricole, Bpifrance démontre sa volonté affirmée de faire bénéficier les PME agricoles de l'ensemble de la gamme de l'Établissement, notamment les prêts de développement », précise Joël Darnaud, directeur exécutif Bpifrance en charge du financement et du pilotage du réseau.

Termes de la convention

La convention signée entre Bpifrance et Crédit Mutuel de Bretagne porte sur les modalités de financement et de garanties proposées par chacune des parties.

Les interventions de Bpifrance portent principalement sur la garantie bancaire, l'avance de trésorerie pour le financement de créances professionnelles, de prêts à moyen ou long terme, crédit-bail mobilier ou immobilier, du BFR et des investissements à faible valeur de gage.



À propos de Bpifrance

Bpifrance, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. **Bpifrance** assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à la croissance externe et à l'export, en partenariat avec Business France et Coface.

Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales.

Fort de 42 implantations régionales (90 % des décisions prises en région), **Bpifrance** constitue un outil de compétitivité économique au service des entrepreneurs. **Bpifrance** agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions pour répondre à trois objectifs :

- accompagner la croissance des entreprises ;
- préparer la compétitivité de demain ;
- contribuer au développement d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat.

Avec **Bpifrance**, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace, pour répondre à l'ensemble de leurs besoins de financement, d'innovation et d'investissement.

Plus d'information sur : www.bpifrance.fr – Suivez-nous sur Twitter : @bpifrance

À propos de Crédit Mutuel de Bretagne

Le Crédit Mutuel de Bretagne reste fidèle à sa stratégie, celle d'une banque coopérative territoriale qui se réinvente sans cesse.

Avec un réseau de 347 points de vente, dont 223 caisses locales, le Crédit Mutuel de Bretagne compte 3 100 collaborateurs, 2 720 administrateurs et plus de 1,8 million de sociétaires et clients.

Présent sur les 4 départements bretons, le Crédit Mutuel de Bretagne intervient auprès des particuliers, des associations, des professionnels, entreprises et agriculteurs, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 millions d'euros.

Le Crédit Mutuel de Bretagne fait partie du Crédit Mutuel Arkéa, né en 2002, du regroupement des fédérations de Crédit Mutuel de Bretagne (CMB), du Sud-Ouest (CMSO) et du Massif Central (CMMC), ainsi que d'une vingtaine de filiales spécialisées qui couvrent tous les métiers de la banque et de l'assurance.

Plus d'informations sur : www.cmb.fr

Contacts presse :

Bpifrance
Jean-Marc Reucheron
Tél. : 02 99 29 81 30
jm.reucheron@bpifrance.fr

Crédit Mutuel de Bretagne
Karim Ganai
Tél. : 02 98 00 22 36
karim.ganai@cmb.fr